

# Conditions générales D'inscription

## ■ CONSTITUTION DU DOSSIER

■ Le dossier d'inscription au Bafa ou au Bafd doit être obligatoirement constitué de :

1. La **fiche d'inscription** complétée
2. Une **photo d'identité**, portant le nom et le prénom du stagiaire, **fixée sur la fiche d'inscription**.
3. Le **paiement total ou partiel** (au minimum 150 €), majoré du coût de l'adhésion à l'association, par **chèque postal ou bancaire** à l'ordre de "Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud" ou l'**attestation de prise en charge**.

Joindre également :

- Pour la formation générale Bafd, la **photocopie du Bafa** ou de la **dérogation**.

### IMPORTANT

Depuis janvier 2010, vous devez **vous pré inscrire sur le site internet du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives** afin d'obtenir un identifiant : [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)

**Notez cet identifiant dans la rubrique identifiant de la fiche d'inscription de LE&C Grand Sud** que vous trouverez dans notre brochure ou sur notre site Internet.

## ■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

- **Bafa Formation générale** : être âgé de 17 ans révolus le premier jour de la formation générale
- **Bafa Approfondissement** : avoir validé la session de formation générale Bafa, avoir suivi le stage pratique (14 jours) et avoir transmis au Ministère les éléments du stage pratique.
- **Bafd formation générale** : avoir 21 ans révolus au premier jour de la session de formation générale et être titulaire du Bafa ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation dont la liste est fixée par arrêté. Dans ce dernier cas, vous devez pouvoir justifier, dans les 2 ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.
- **Bafd perfectionnement** : avoir suivi la session de formation générale Bafd et le stage pratique du Bafa (14 jours) et avoir transmis au Ministère les éléments du stage pratique.
- **Renouvellement Bafd** : ne pas avoir dépassé le délai de 5 ans depuis la date d'obtention du brevet.

**DROIT A L'IMAGE** : le stagiaire ou son représentant légal autorise l'organisme « Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud » à réaliser pendant la formation des prises de vues sur lesquelles figure la personne inscrite. Il autorise l'organisme à utiliser librement ces photographies, sans demander de rémunération ni droits pour leur utilisation quel que soit le support (document de présentation, brochure,

publications, site Internet, expositions ...). Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet de diffusion ou d'utilisation commerciale et les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à l'image et/ou à la réputation du stagiaire.

# Conditions générales D'inscription

## ■ Prix du stage

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés au 1er janvier de chaque année. Ils comprennent les frais pédagogiques, l'hébergement et les repas pour les sessions en internat. En externat, le prix des repas est inclus dans le coût du stage (1/2 pension). Les frais de transport restent à la charge du stagiaire.

## ■ Inscription / paiement du stage

Votre inscription est prise en compte dès réception de votre dossier complet. Le paiement du stage peut être effectué en deux versements dont le premier, d'au moins 150 €, sera majoré du prix de l'adhésion obligatoire.

En cas de paiement partiel, l'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement total du prix du stage, majoré du coût de l'adhésion à l'association.

Le paiement total doit être effectué au plus tard avant l'envoi de la convocation.

## ■ Convocation

Un courrier de convocation précisant le lieu, les moyens d'accès, les horaires de début et de fin de stage, le matériel nécessaire... vous sera adressé 8 jours avant le début de la session.

En cas de modification du lieu du stage indiqué sur la programmation, un courrier vous informant du changement vous sera envoyé.

## ■ Présence au stage

Les participants à un stage se doivent d'être présents à tous les temps de travail et durant toute la durée de la session. En cas de départ anticipé d'un stagiaire, et quelle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué. De plus, l'absence à des temps de formation peut entraîner la non validation de la session.

## ■ Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF), par le biais de la carte d'adhésion. Les objets personnels sont sous votre responsabilité, il est donc recommandé de ne pas apporter d'objets de valeurs pendant la formation. Les frais occasionnés en cas de maladie sont à la charge du stagiaire.

## ■ Désistement - Report - Annulation

- Plus de 21 jours avant le stage : remboursement des sommes versées moins 50 € majorés du prix de l'adhésion pour frais de dossier.
- De 21 à 8 jours avant le début de la session : remboursement des sommes versées moins 150 € majorés du prix de l'adhésion.
- Moins de 8 jours avant le début de la session : remboursement de 50 % du prix du stage majoré du prix de l'adhésion.
- Si le candidat ne se présente pas le premier jour du stage : aucun remboursement ne sera accordé.
- Les reports sont à négocier avec le service Formation de LE&C Grand Sud.

## ■ Annulation d'un stage

Nous pouvons être amenés à annuler un stage (cas de force majeure, effectif insuffisant...). Dans ce cas, nous vous communiquerons une solution de remplacement ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées sans autre indemnité.